



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 28 mai 2021 par la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'visant à simplifier les délégations contenues dans les législations applicables en matière de l'Environnement, de Nature, de Forêt et de Bien-être animal', a été rayée du rôle le 29 juin 2021, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.